

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.
Départs de Saumur pour Tours.
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Paris, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les nouvelles que nous recevons de New-York deviennent tellement obscures ou contradictoires, qu'il est fort difficile d'en dégager la moindre certitude. Sous la date du 26 août, une première dépêche nous dit que l'armée du général Pope est en retraite et que cet officier a perdu ses bagages personnels dans une attaque faite par les confédérés contre son quartier-général, à Cutles-Station. Sous la même date, 26 août, un second télégramme affirme que les fédéraux ont conservé leurs positions sur le Rapahannoch et que le général Mac-Clellan a renforcé leurs lignes par sa jonction avec Pope. Laquelle des deux versions devons-nous croire? Aucune peut-être, si nous tenons à apprécier les événements en dehors des passions des organes habituels des fédéraux ou des confédérés. Il semble, en effet, que les deux forces ennemies se balancent plus que jamais.

Il ne paraît pas moins certain, malheureusement, que la lutte gagne chaque jour en férocité, ce qui doit faire craindre des actes aussi contraires aux mœurs de l'Europe qu'indignes de la civilisation américaine. Lors de l'ouverture du congrès des confédérés, qui a eu lieu le 18 août, M. Jefferson-Davis s'est élevé dans son message, contre les généraux fédéraux qui ont armé les esclaves et contre les proclamations du général Butler à la Nouvelle-Orléans. « Le gouvernement fédéral, ajoute M. Davis, interrogé sur la question de savoir s'il sanctionnerait ces actes, a fait une réponse équivoque. Des représailles doivent donc être adoptées contre ceux qui deshonnorent la guerre en en faisant une occasion de crimes. » On sait déjà que les confédérés ont traité en criminels les officiers fédéraux faits prisonniers dans les dernières rencontres, en les soumettant au régime des prisons ordinaires. Les fédéraux agiront de même à leur tour, et, bientôt, l'irritation gagnant, on en arrivera aux vengeances les plus extrêmes.

Le général Butler, signalé particulièrement à la vindicte des confédérés, est en train de justifier ces craintes. Malgré les réclamations de notre consul à la Nouvelle-Orléans, il vient d'ordonner la remise de toutes les armes possédées dans cette ville, par les étrangers, bien que ceux-ci aient invoqué, pour les conserver, leur droit de légitime défense. Le même général a décidé que les esclaves qui donneront des informations sur les mouvements de l'armée confédérée seront émancipés. Par contre, le congrès de Richmond a reçu communication d'un projet établissant que « les corps d'armée fédéraux composés de blancs et de noirs ne jouiront pas des privilèges de la guerre. Les noirs pris seront vendus et leurs commandants pendus. » Une fois engagés dans une telle voie, où les deux parties adversaires ne peuvent-elles point être conduites? — Havas.

Voici le résumé des dernières nouvelles venues de Calabre, que nous trouvons dans une lettre adressée à la Patrie en date du 30 août :

« Garibaldi, après plusieurs rencontres avec les troupes qui lui barraient le passage de Melito et de Reggio, s'était jeté sur les derniers contre-forts des Apennins, cherchant à gagner la forte position d'Aspromonte.

« On crut un moment qu'il voulait former un camp et attendre les cent mille volontaires qui lui étaient promis des provinces méridionales.

« Dans la journée du vendredi, Garibaldi tenta, avec ses volontaires, de se diriger vers Palma. Il dut y renoncer en voyant l'attitude de la troupe, qui était résolue à lui disputer le passage.

« Contraint de se replier, Garibaldi gagna rapidement, avec ses volontaires, la position d'Aspromonte. Il y fut aussitôt attaqué et battu par le colonel Pallavicini, qui s'était avancé, à la tête de 1,800 hommes d'infanterie, formés en deux colonnes et composés pour la plupart de bersagliers.

« Par un rapide mouvement circulaire, les troupes de Pallavicini enveloppèrent les gari-

baldiens et les firent prisonniers. Il y a eu parmi eux beaucoup d'officiers.

« L'opinion générale est que Garibaldi n'était que l'instrument aveugle de Mazzini. » — C. Le-fèvre.

Nous trouvons dans une correspondance parisienne, en date du 2 septembre, les détails suivants, qui présentent sous un nouveau jour la défaite de Garibaldi :

« Si je suis bien informé, et je crois l'être, l'affaire d'Aspromonte ne se serait pas tout à fait passée comme le racontent les dépêches piémontaises et les journaux, et la victoire de l'armée sarde aurait un caractère particulier que le succès même des moyens employés ne suffirait pas à couvrir. Pour parler sans ambages, le célèbre condottiere aurait été victime d'une sorte de guet-apens. Il n'avait avec lui que sept à huit cents hommes; mais s'il était parvenu à franchir le défilé où il a été pris, il trouvait au-delà, avec la sécurité des montagnes, des renforts et une population toute prête à se soulever contre la domination sarde. Il fallait donc l'arrêter à tout prix. Une colonne, soigneusement composée de deux mille bersagliers, choisis parmi les meilleurs et les plus solides soldats de l'armée piémontaise, le poursuivait, mais il avait de l'avance et on pouvait ne pas l'atteindre.

« Dans cette situation, en eût recours à un stratagème : on lui dépêcha en avant un parlementaire, qui l'amusa pendant quelques heures pour donner à la colonne le temps d'arriver; puis, quand elle fut à portée de fusil, le négociateur changea de ton, et, présentant à Garibaldi le décret qui le déclarait rebelle et le mettait en accusation, le somma de se rendre. La réponse fut un refus, et la lutte s'engagea. Mais les Piémontais étaient au nombre de 2,000, tous soldats d'élite et possédant quelques pièces d'artillerie; les 700 chemises rouges ne pouvaient tenir longtemps, aussi, après les premières décharges, la petite troupe, comprenant l'impossibilité de la résistance, se rendit, d'autant plus que son chef, visé de près, paraît-il, comme le gibier à la chasse,

FRUITLETON.

EDMÉE

(Suite.)

Il est difficile de faire moins de frais d'installation que n'en font communément les organisateurs de ces fêtes : une pelouse, une cour, la première place venue sert de salle de bal.

Un tonneau renversé servira d'orchestre. Le joueur de violon du village grimpera sur ce tonneau, tirera son violon de son étui et exécutera la première contredanse qui se présentera à son esprit.

Et jeunes garçons et jeunes filles d'entrer en danse et d'obéir à la voix du ménestrier, car, à la campagne, le chef d'orchestre commande les figures du quadrille. Il faut l'entendre s'écrier, avec l'accent particulier qui appartient à cette institution : — En avant-deux! — Balancez vos dames! — A la queue du chat! — Cavalier seul! — Au galop!...

Eh bien! malgré ce peu d'appâts — ou, peut-être, à cause de ce peu d'appâts, — les danses sur l'herbe, éclairées par un rayon de lune filtrant à travers les pommiers fleuris, offrent souvent un coup d'œil charmant et éveillent parfois dans le cœur de douces émotions,

d'ineffables sentiments de tendresse, des pensées d'amour qui parfumeront toute la vie.

En effet, que de grâces naïves se rencontrent parfois dans ces jeunes filles des champs, parées avec un rien : une robe d'indienne, un fichu de dix sous et un bonnet de trois francs! Ah! si ces êtres gracieux savaient toujours se contenter de vêtements en rapport avec leur modeste condition, comme ils y gagneraient : la toilette, on ne saurait trop le répéter, n'est faite que pour les femmes auxquelles il manque quelque don naturel : La beauté est à elle-même sa propre parure.

Un assez grand nombre de personnes appartenant à la classe bourgeoise et même à l'aristocratie, étaient venues, ce jour-là, se mêler au peuple et assister à ses plaisirs, sinon y prendre part. Quelques jeunes gens et jeunes filles de famille avaient, cependant, formé entr'eux un quadrille qui s'harmoniait heureusement avec les autres; tant les danseurs semblaient prendre plaisir à obéir à la voix du violoneux, dont l'archet donnait le branle à tout ce monde, sans se préoccuper des différences de pas qu'il pouvait renfermer.

Albert et Valentin avaient déjà fait le tour des quadrilles, lorsque le clerc s'écria :

— C'est étonnant comme on s'amuse ici!

— Le fait est, répondit Valentin, que le plaisir y paraît assez rare.

— Je m'étais promis de danser; mais, ma foi! l'idée

commence à m'en passer...

— Vous danserez une autre fois.

— Et puis c'est un peu cohue, parmi les grands comme parmi les petits!

— D'un autre côté, la musique est détestable.

— Sans compter que le quadrille, c'est bien rococo.

— Cela est moins enivrant que la valse, c'est vrai.

— Venez-vous?

— Volontiers.

— La nuit est loin encore; mais nous y verrons plus clair pour retourner.

— C'est cela.

En ce moment, les regards de Valentin rencontrèrent ceux d'une jeune fille dansant près de lui et qui avait, jusqu'alors, échappé à son attention. L'impression que fit sur lui ce regard fut si vive, qu'il porta la main à son cœur, comme pour en comprimer les battements.

Il parut faire un violent effort sur lui-même et son émotion sembla se dissiper peu à peu. Tout cela s'était passé en quelques secondes, et Albert, qui regardait d'un autre côté, ne s'était aperçu de rien.

— Partons-nous? poursuivit ce dernier.

— Nous Partons...? répondit Valentin, comme sortant d'un rêve.

— Il me semble...

— Hein!...

— Il me semble... que c'est chose arrêtée?

avait été frappé de deux balles, ainsi que son fils.

» Telle serait l'histoire vraie de cette affaire dans laquelle les Piémontais, très-supérieurs en nombre, n'auraient pu faire 2,000 prisonniers par la bonne raison qu'ils n'avaient devant eux que 700 volontaires. Mais le télégraphe de Turin a l'habitude de changer les choses ; l'on doit se souvenir qu'en annonçant la bataille de Castelfidardo il n'attribuait qu'une modeste force de 9,000 hommes à Cialdini, tandis qu'il prêtait au général de Lamoricière une armée de 14 à 16,000 combattants. Quand on a peu de victoires, il faut bien tâcher de s'en faire au moins quelques-unes... par le télégraphe. — De Clairbois.

La *Gazette officielle* annonce que Garibaldi a été transporté au Varignano, dans le golfe de la Spezia, où un appartement lui avait été préparé. Ses blessures paraissent légères et le gouvernement a mis à sa disposition deux médecins distingués.

La *Gazette de Turin* donne les nouvelles suivantes :

Une réunion extraordinaire du conseil des ministres a eu lieu le 2 septembre. Outre les personnages politiques déjà indiqués, on cite encore le sénateur Desambrois et l'ancien ministre Cassinis comme y ayant assisté. L'opinion a prévalu qu'il fallait laisser la justice avoir son cours. Deux ministres ont opiné pour l'amnistie. Rien n'a été décidé sur la forme du procès.

La *Monarchia nazionale* donne les nouvelles suivantes : Le 3 septembre a eu lieu une seconde réunion du conseil des ministres à laquelle assistaient les personnages politiques déjà nommés. Après une longue discussion, la majorité a décidé de renvoyer les coupables devant des commissions militaires spéciales. — L'autorité militaire s'est prononcée pour le renvoi devant un conseil de discipline des 52 officiers qui ont donné leur démission en Sicile pendant que leur brigade marchait contre les rebelles.

Plusieurs députés ont adressé une lettre au président de la chambre pour lui demander des explications au sujet de l'arrestation de quelques-uns de leurs collègues à Naples.

La *Stampa* dit que plusieurs députés, menacés d'arrestation à Naples, viennent d'arriver à Gènes.

Les députés de la gauche sont irrités de ce qu'ils appellent la violation de leurs droits. M. Crispi, entre autres, est exaspéré de ce qu'on ne l'ait pas jugé aussi dangereux que M. Fabbrizzi, et il adresse au ministère une protestation dans laquelle il détaille ce qu'il aurait dit et ce qu'il aurait fait, si on l'avait arrêté.

Ce petit manifeste était sans doute préparé d'avance, et M. Crispi n'a pas voulu le perdre. En en modifiant la forme et en y introduisant le conditionnel, il a pu en tirer un parti fort convenable.

En Angleterre, les souscripteurs de l'emprunt de Garibaldi ont arrêté leurs versements.

A Côme, le parti de l'action a essayé de susciter des désordres, mais la garde nationale ayant

déclaré au préfet qu'elle se chargeait de maintenir la tranquillité, les agitateurs sont rentrés dans le silence. (Le Pays.)

On mande de Catane que la populace de cette ville s'est livrée à des excès contre la bourgeoisie et la noblesse.

Deux navires garibaldiens, le *Venezia*, et l'*Ancona*, viennent d'être saisis dans le golfe d'Otrante par une frégate italienne. Ces bâtiments ayant à bord des volontaires se dirigèrent vers Corfou pour y faire de l'eau. Les autorités anglaises auxquelles ils parurent suspects, s'opposèrent à leur entrée dans le port et les contraignirent à reprendre la mer. Les bâtiments garibaldiens revinrent alors à la côte d'Italie, ignorant le combat de l'Aspremonte, et furent saisis dans le golfe d'Otrante.

Le général Turr s'est rendu à Gènes pour inspecter la légion hongroise dont la dissolution a été prononcée par un décret qui recevra son exécution à partir du 1^{er} octobre prochain. — Havas.

Le *Times* dit : « Garibaldi ne peut pas paraître comme prisonnier devant des juges italiens. Il doit suffire qu'il donne au roi sa parole de quitter l'Europe pour un certain nombre d'années » — Havas.

Des tentatives de désordre ont lieu depuis quelque temps à Madrid ; on nous écrit à ce propos les renseignements qui suivent :

Ce soir entre huit et neuf heures, pendant l'incendie de la maison n° 3 de la rue de la Douane, on a fait éclater un pétard dans la rue Alcalá, en face du café Suisse. Les esprits déjà inquiets des fausses rumeurs répandues pendant toute la journée, et impressionnés par l'aspect de l'incendie, ont mis l'alarme dans le quartier. Après ce premier cri d'épouvante, la multitude s'est prononcée contre les auteurs de ces lâches manifestations que le peuple espagnol réproche avec un sentiment de mépris. Le pétard a brûlé une grande partie des vêtements d'une dame et a contusionné la jambe d'un monsieur qui se trouvait sur les lieux. On a encore fait partir plusieurs pétards d'une moindre dimension sur plusieurs autres points de la capitale, notamment un dans la rue Barquillo et l'autre du côté de la Vega. — Havas.

On lit dans la même correspondance :

Les communications télégraphiques ayant été interrompues entre Paris et Madrid, nous n'avons reçu que ce matin, 4 septembre, la dépêche suivante :

« Madrid, 1^{er} septembre. — Le conseil des ministres doit examiner dans sa prochaine réunion la question d'une amnistie pour les condamnés de Loja. »

« Les fauteurs de désordres continuent à lancer de petites bombes dans les rues ; le gouvernement réprime énergiquement et immédiatement ces actes, tout en évitant de recourir à des mesures exceptionnelles. »

Une dépêche particulière de Madrid dément la nouvelle donnée par plusieurs journaux d'agita-

tions sérieuses qui auraient eu lieu, ces jours passés, dans les rues de Madrid.

Tout s'est borné à quelques cris en faveur de Garibaldi poussés par des exaltés qui ont dû se disperser devant l'indifférence et la sagesse de la population madrilène. La police n'a même pas eu à intervenir. (Pays.)

Un télégramme de Raguse, du 3 septembre, annonce qu'Ahmed Pacha est à Gatzho.

Les fièvres font beaucoup de ravages dans l'armée turque. Les engagements entre les troupes ottomanes et les Monténégrins continuent. De nouveaux envois de vivres et de munitions sont arrivés de Constantinople. Il est débarqué aussi un renfort de cinq mille hommes à Antivari.

Les agents européens à Scutari, et à Raguse ont assisté, ainsi que les représentants d'Omer-Pacha à la dernière conférence tenue à Cettigne.

Les lettres de Constantinople du 27 août portent que le sultan a fait annoncer dans les casernes le succès de l'armée turque au Monténégro. Ces nouvelles ont été accueillies avec une grande joie par les musulmans. Les représentants des puissances intéressées ont remis une note collective à la Porte pour l'inviter à user de modération. Les deux dernières conférences sur les affaires de Serbie ont été remplies par des discussions longues et approfondies. La France réclame toujours des garanties pour l'avenir.

Les princes italiens ont reçu des décorations et des présents. Ils devaient repartir le 29 pour Gènes. — Havas.

L'armistice entre la Porte et le Monténégro vient d'être conclu et ratifié par le gouvernement de la Porte. (Le Pays.)

Le paquebot de Beyrouth a apporté à Alexandrie, le 2 septembre, des nouvelles graves.

Dans la ville de Marach, située à quarante lieues nord-ouest d'Alep, soixante-dix Arméniens et leur évêque ont été massacrés par les musulmans.

Les Arméniens se sont insurgés. Le consul anglais d'Alep accompagne les troupes envoyées pour châtier les auteurs de ces massacres.

Il règne beaucoup d'agitation dans les montagnes qui avoisinent Marach. — Havas.

S. M. l'Impératrice a bien voulu charger le ministre de l'intérieur de transmettre aux conseils généraux, avec ses remerciements, l'expression de sa satisfaction. Voici sa lettre :

Saint-Cloud, 3 septembre.

« Monsieur le ministre, je vous remercie de l'empressement avec lequel vous m'avez transmis les délibérations des conseils généraux en faveur de la Société du Prince Impérial. Je suis heureuse de voir avec quelle unanimité on a compris sur tous les points de l'Empire la pensée d'une institution qui associe l'enfance au travail, et qui est placée sous le patronage du Prince Impérial. »

« Mais, en même temps que j'honore l'acte de bienfaisance qui s'est produit dans chaque conseil général, je suis particulièrement touchée »

— C'est juste. Je l'avais oublié...

— Vous avez la mémoire courte, mon camarade...

— Après tout, comme vous dites, la nuit est encore loin...

— Il est cinq heures.

— Le soleil se couchant aujourd'hui à six heures quinze minutes, cela fait encore plus d'une heure de jour.

— Ce n'est pas trop pour une lieue de campagne.

— Nous avons de bonnes jambes, l'un et l'autre.

— Moi, — cela est avéré ; mais en est-il de même de vous ?

— Je m'engage à vous suivre !

— Il tergiverse, pensa Albert, il a intérêt à rester. Il y a quelque anguille sous roche... Mon gaillard a distingué quelque belle... et brûle de pincer avec elle un quadrille... enflammé ! Eh bien ! je m'y oppose... Et il reprit, haut :

— Je me souviens... ma montre retarde de trente minutes.

— Cela ferait cinq heures et demie ?

— Il est bien cinq heures et demie, — s'il n'est pas six heures...

— Le soleil ne fait pas l'heure...

— Qui donc la fait ?

— Ne fait pas l'heure... de rentrer chez soi.

— Je comprenais autrement.

— Je l'avais bien dit de même, pensa Albert ; mais je me suis raccroché aux branches de la logique. Est-ce bien généreux, à moi, ce que je fais-là ? Soyons grand ! Et il reprit, haut : Ce n'est pas que je tienne énormément à partir maintenant...

— Je me disais aussi...

— Comme il croit m'endormir, pensa Albert ; puis il reprit : Mais, si je reste...

— Si vous restez... ?

— Suis-je assez grand ? ajouta le clerc, à part lui. — Si je reste...

— Achevez.

— Je veux danser.

— C'est facile.

— Pas si facile que vous croyez.

— Les femmes sont en majorité...

— Ce qui implique rareté chez les hommes, — chez les partenaires.

— Je puis vous faire voir-à-vis.

— Comme c'est ça ! observa Albert. Est-il assez satisfait ? Il est ivre de joie... Cache donc ta joie, malheureux ! On va te la voler.

La contredance était achevée depuis quelques instants, et les danseuses avaient été reconduites par leurs cavaliers aux places élues par elles, c'est-à-dire à la place où elles avaient été invitées et avaient laissé leurs parents ou amis, constitués par elles gardiens de leurs châtes,

socques ou parapluies.

Albert et Valentin convinrent ensemble du lieu où ils devaient se retrouver, et se séparèrent pour aller faire leurs invitations respectives.

Le clerc s'adressa à la première jeune fille comme il faut qu'il rencontra ; mais elle était invitée ; il salua et il s'adressa à une seconde : elle ne dansait pas ; il fit une pirouette et en aborda une troisième, qui accepta. Il était temps, pour Valentin, car son partenaire était résolu d'aller jusqu'à la triade, mais non au-delà.

Quant à Valentin, ce fut en tremblant qu'il aborda la jeune fille dont la vue avait produit sur son cœur une si vive impression.

On devine s'il était troublé en formulant son invitation et si le son de sa voix en fut altéré !

Un heureux hasard voulut que la jeune fille se trouvât libre d'engagement et acceptât l'invitation de Valentin, et, cela, avec une si charmante simplicité, que notre ami se sentit un peu rassuré et osa lui offrir son bras pour la conduire à la danse.

La jeune fille invitée par Valentin était de taille moyenne, mais délicieusement prise et pouvait avoir seize ans. C'était une jolie blonde, aux yeux bleus, aux longs cils, au front pur, — un de ces types de vierges qu'on rencontre dans les tableaux allemands et devant lesquels le poète se perd en adorations. Goethe, Schiller ou Novalis eussent pris ce beau lys de beauté et d'innocence.

» des sentiments qui ont été exprimés pour mon
 » Fils et pour moi, et je désire que vous fassiez
 » connaître dans tous les départements l'expres-
 » sion de ma gratitude.
 » Croyez aux sentiments de haute estime que
 » j'ai pour vous.

» EUGÉNIE. »

FAITS DIVERS.

Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, avec le Prince Impérial, sont arrivées jeudi à midi à Biarritz, où on leur a fait une réception pleine d'enthousiasme.

Les autorités, auxquelles s'étaient joints tous les personnages éminents qui ont devancé leurs Majestés à Biarritz, sont venues recevoir l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sous un arc de triomphe dressé à l'entrée de la ville. Les augustes voyageurs paraissaient heureux de cet accueil et en ont témoigné à plusieurs reprises leur satisfaction.

— S. A. R. le prince Adalbert de Prusse, attendu depuis plusieurs jours à Brest, est arrivé en ce port le 30 août.

— La reine Victoria est partie le 1^{er} septembre pour l'Allemagne. Sa Majesté est arrivée le 3 à Bruxelles où elle doit passer quelques jours.

— Le roi de Bavière doit partir de Marseille lundi soir sur le *Thabor* pour se rendre à Civita-Vecchia.

— On écrit de Toulon, le 3 septembre :

« Le vaisseau de ligne, le *Fontenoy*, part aujourd'hui. Le départ des frégates, le *Vauban* et le *Gomer*, complètera demain les envois de troupes destinées au Mexique.

« Le 17^e de ligne et le 4^e chasseurs à cheval arrivent demain à Toulon. Ces deux corps seront immédiatement embarqués pour Civita-Vecchia. »

— La malle de Maurice et de la Réunion vient d'arriver à Suez. La récolte prochaine du sucre est évaluée à 150,000 sacs.

MM. Lovie et Lambert et les missionnaires sont arrivés à Madagascar. Le couronnement du roi Padama aura lieu prochainement. Les deux missions anglaise et française ont été bien reçues.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur fait savoir qu'en vertu des instructions de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, du 16 août 1862, une enquête de *commodo et incommodo*, d'une durée de un mois, sera ouverte au secrétariat de la Mairie de cette ville à partir du 8 septembre prochain, de midi à 3 heures, pardevant M. Arrault, juge de paix, commis à cet effet, aux fins de recevoir les observations qui pourraient être faites :

- 1° Sur le nouveau tracé qui prolonge jusqu'au coteau, la levée de Nantilly ;
- 2° Sur le partage de la dépense de 40,000 fr.

occasionnée par le changement de tracé et qui sera répartie comme suit :

Par l'Etat les 5/4.....	50,000 fr.
Par le département 1/80.....	500
Par la ville de Saumur 13/80.....	6,500
Par les propriétaires intéressés 6/80	3,000
Total	40,000

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 août 1862.

Le Maire : CHEDEAU, adj.

M Maulde, avocat à la cour de cassation et au conseil d'Etat, a publié dans le *Droit commercial*, sur les paiements faits par la poste et sur les lettres chargées, une savante étude de laquelle nous avons cru devoir, dans l'intérêt du commerce, extraire quelques renseignements généralement ignorés.

Toute lettre portant des valeurs doit être présentée à la poste scellée du cachet de l'expéditeur. Du moment où le pli est accepté par l'administration, il voyage aux risques et périls de l'Etat, et si la lettre est perdue ou volée dans le trajet, si les valeurs y enfermées sont soustraites en totalité ou en partie, sauf le cas de force majeure, vol à main armée, incendie, etc., le montant de la valeur déclarée, qui ne peut dépasser 2,000 fr., est remboursé au destinataire.

L'employé qui reçoit le dépôt ne peut ni ne doit vérifier ce qu'il renferme, non plus que la vérité ou la sincérité de la déclaration faite par l'expéditeur. La poste tient pour véridique sa déclaration, et la prend à sa charge telle qu'elle est faite. Elle garantit la remise de ce qu'elle reçoit, rien de plus, rien de moins, et cela dans l'état matériel où elle le reçoit.

C'est au moment de la présentation que le destinataire peut et doit examiner l'état de la lettre chargée, et vérifier si elle est intacte. Cette vérification, il doit la faire sur la lettre, sans l'ouvrir, sans pouvoir en constater le contenu contradictoirement avec le facteur.

S'il accepte la lettre et en donne un reçu, il reconnaît que la remise en a été faite dans les conditions mêmes de la prise en charge, et il libère par là même l'administration des postes de toute responsabilité.

Si l'inspection matérielle laisse le moindre doute au destinataire, il doit refuser la lettre, qui, sur sa demande, sera vérifiée contradictoirement et en justice.

S'il résulte de cette vérification que l'état matériel de la lettre a été altéré, que les cachets ne sont plus intacts, et, enfin, que les valeurs déclarées ne s'y trouvent pas, l'administration est de plein droit déclarée responsable vis-à-vis du destinataire lui-même, sauf son recours contre qui de droit.

Disons, en terminant, que toute fausse déclaration ou toute fausse manœuvre de l'expéditeur, et celle non moins coupable que pourrait pratiquer le destinataire, constituant soit un délit d'escroquerie, soit au moins le délit prévu par l'article 5 de la loi de 1859, les rend passibles des peines sévères édictées par les lois.

La chasse est interdite dans la commune de Vivy, sur les propriétés de MM. Robert, Marceyron, Beaumont, Mulot, Dumény, Linacier, Fermé, Salmon, veuve Rotier, Thiffoine, Godet, Castille, François Benais, Jean Benais, Louis Dalançon, Jacques Jouselin, René Beignet, Jean Ribot, Louis Barré, Pierre-René Bouju, Sourdeau-Mazé, Mathurin Raguin, René Nézan, René Turpin, Pierre Rogerot, André Robineau, François Jouselin et Pierre Dubled, à toute personne qui ne sera point munie d'une permission par écrit du propriétaire.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

D'après *la Presse*, une commission militaire devrait se réunir prochainement à Biarritz, où se rendrait, dit-on, notre ambassadeur à Rome, M. le marquis de La Valette.

Des dépêches privées prétendent que des troubles ont éclaté, ces jours derniers, à Palerme et dans plusieurs villes de l'île. Les rencontres entre les groupes de garibaldiens et les soldats sont toutes fortuites, mais elles occasionnent des pertes d'hommes de part et d'autre. — Havas.

VILLE DE PARIS.

Construction du *quartier neuf du Luxembourg* en vertu des traités passés avec la ville de Paris et des décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

Par l'article 18 de ses statuts, la *Société du quartier neuf du Luxembourg* a été autorisée à émettre un emprunt de 6,400,000 fr. représenté par 12,800 obligations hypothécaires de 500 fr. chacune, remboursables annuellement à 625 fr. par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans.

L'émission de 3,200 obligations formant la 1^{re} série a eu lieu l'année dernière et a été couverte entièrement.

Il est ouvert une souscription pour l'émission des 2^{es}, 3^{es} et 4^{es} séries, formant le complément des 12,800 obligations hypothécaires.

Conditions et avantages:

1° Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième, et de mois en mois, à partir du premier versement qui a eu lieu en souscrivant.

2° Intérêts à cinq pour cent payables sans frais ni impôts, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3° Paiement de la *totalité des intérêts* sur 500 fr., à partir du versement du premier cinquième.

4° Bonification immédiate de 4 fr. 16 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5° Titres nominatifs ou au porteur, au choix des preneurs.

cence pour en parfumer leurs poèmes et en eussent fait une de leurs plus suaves créations. Ce qui charmait surtout dans cette jeune fille et projetait sur sa beauté comme un divin reflet, c'était sa modestie. Elle semblait tout âme et tout cœur. C'était, enfin, une de ces suaves créatures que le cœur rêve, mais désespère de rencontrer.

Valentin était aux anges, en dansant avec cette jeune fille. Jamais il n'avait été si heureux, dans la divine acception de ce mot. Le monde lui paraissait transformé et il eût volontiers pris la terre pour un parterre du ciel. Il ne dit que quelques mots à sa jolie danseuse; mais le peu de paroles qu'il se permit avaient un tel cachet de bonne compagnie, qu'elles obtinrent, à plusieurs reprises, un sourire d'approbation de la part de la belle enfant.

Une douce confiance commençait à s'établir entre nos danseurs, lorsque la contredanse s'acheva. Avec quelle rapidité elle avait passé pour Valentin ! Le sillage du navire ne s'efface pas plus promptement sur la mer, l'éclair ne s'évanouit pas plus vite !... Il fallut se séparer. Valentin jeta un dernier regard, — regard d'amour et de désespoir, — sur le doux visage de la blonde enfant, et la reconduisit à sa place. Il n'avait osé lui adresser aucune question sur son pays ou sur sa famille; il ignorait même son nom de jeune fille et il allait s'éloigner d'elle, pour toujours peut-être. Quelques instants encore

et il n'aurait plus le droit de lui adresser la parole, de la saluer, de la reconnaître. Il allait redevenir, pour elle, l'inconnu qu'il était avant de danser avec elle l'unique contredanse que le monde permette à une jeune fille d'accorder, car il n'est pas permis de danser deux fois avec la même jeune fille, ainsi l'a décidé le code des convenances sociales.

Le pauvre amoureux s'éloignera donc, la tristesse dans l'âme. Il salue et va rentrer dans la foule; mais un dialogue s'établit entre sa danseuse et l'homme qui l'accompagne.

— Hé bien ! père ?...

— Hé bien ! mon Edmée...

Le reste du dialogue se perdit dans le bruit général. Mais Valentin avait fait une grande découverte, pour un amoureux : l'homme auquel sa danseuse donnait le bras, était son père ! et Elle s'appelait Edmée !

Valentin espéra, un instant, pouvoir compléter ces indications, avant de quitter le village.

Edmée ! c'était charmant; mais le nom de son père et celui du pays habité par eux, étaient également bons à connaître.

Le pauvre amoureux eut beau questionner à droite et à gauche, sans avoir l'air d'y toucher, aucun des villageois auxquels il s'adressa ne connaissait l'homme qu'il leur dépeignit. Peut-être eussent-ils mieux connu la belle Edmée, — et, par elle, son père, — mais l'hypo-

crité se garda bien de prononcer son nom.

La nuit venant et rien ne retenant plus Albert à la fête, il parla de retour; Valentin souscrivit à la motion, non sans regret.

— Vous avez bon goût, monsieur Valentin, lui dit Albert, à la sortie du village.

— J'ai bon goût ?

— Votre danseuse est jolie.

— Elle est assez bien.

— Dites qu'elle est charmante.

— A seize ans, toutes les jeunes filles sont à leur avantage...

— Ravissante !

— Le fait est qu'elle n'est pas mal.

— Tartuffe, pensa Albert ! Si je n'étais pas dans un de mes jours de mansuétude, comme je te démasquerais ! Il l'aime, c'est sûr.

— Chère Edmée, pardon, murmura tout bas Valentin.

Et les deux collaborateurs de M^r Noireau continuèrent paisiblement leur route. — Albert fumant, — Valentin, s'entretenant avec ses pensées.

(La suite au prochain numéro.)

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée est garanti par voie d'inscription hypothécaire, au profit des obligataires, prise sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 12 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (premier bureau, vol. 958, n° 154).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse.

On souscrit, dans l'arrondissement de Saumur, chez les banquiers, les notaires et les agents de change, et notamment :

A Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et C^e,

banquiers; veuve de Fos-Letheulle et fils, id.; veuve Lambert et fils, id.; M. L. Reveau, agent de change. (411)

Un nouveau journal illustré a paru depuis le 1^{er} avril, l'*Universel*, et il a réalisé toutes les promesses qu'avait fait concevoir son début. L'*Universel*, dont le format est le même que celui de l'*Illustration*, s'il ne prétend pas tout à fait à la perfection de cette feuille sans égale dans la presse illustrée, est cependant un des tours de force les plus surprenants du bon marché; beau papier, belles gravures, rédaction excellente; rien ne manque

à ce recueil, qui a tout de suite conquis sa place et qui se tire déjà à vingt mille exemplaires. Le prix de l'*Universel* est de 25 cent, par numéro et 15 fr. par an. Il paraît, comme ses confrères illustres, une fois par semaine.

BOURSE DU 4 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 25
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 98 25.

BOURSE DU 5 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 50
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 25

P. GODET, propriétaire-gérant

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Samedi 20 septembre 1862, à midi, à la barre du tribunal de Saumur,

VENTE PAR ADJUDICATION DE DEUX MAISONS

Sises à Saumur,

L'une rue d'Orléans, n° 29, mise à prix à 6,000 fr.

L'autre au Champ-de-Foire, mise à prix à 4,000 fr.

Saisies sur M. Pierre-Henri Chevreaux, ferblantier, demeurant à Saumur, à la requête de M. Théophile Marais, négociant à Angers, ayant M^e Chedeau pour avoué, par procès-verbal de Mauriceau, huissier à Saumur, du 28 mai 1862.

Pour extrait, à Saumur, le 30 août 1862. (419) CHEDEAU.

D'un acte sous seings privés, en date du vingt-quatre août mil huit cent soixante-deux, dûment enregistré à Angers le vingt-cinq même mois, folio soixante-et-onze, recto, cases cinq et six, aux droits de cinq francs et décimes,

Il résulte :

Que la Société E. BAZIN ET C^e, dont le siège social est à Benais, arrondissement de Chinon, avec succursale à Saint-Maur, arrondissement de Saumur, est dissoute à partir dudit jour vingt-quatre août; M. BAZIN, gérant, cesse ses fonctions;

M. CAIGNARD est chargé de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus, même ceux nécessaires à la continuation des opérations, jusqu'à la vente des établissements sociaux et à la publication de l'acte de dissolution.

Saumur, vingt-six août mil huit cent soixante-deux. (426) CAIGNARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

UNE PROPRIÉTÉ,

Située au Petit-Souper, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant une maison avec cave et pressoir, un jardin clos de murs, 1 hectare 50 ares de vigne, 1 hectare 72 ares de terre labourable et luzerne.

S'adresser audit M^e CLOUARD, notaire. (427)

A AFFERMER OU A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1863.

LE MOULIN SCÉE

Situé sur la rivière de Changeon, à 8 kilomètres de Bourgueil et à 4 kilomètres de Gizeux (Indre-et-Loire).

Ce moulin, parfaitement monté à l'anglaise, muni d'un indicateur, est composé de trois paires de meules, nettoyage, bluteries et tous les autres accessoires.

Il est actuellement exploité par M. Besnard-Boucher.

Il dépend de ce moulin environ 2 hectares de terre en jardin et prés.

On joindrait, au gré du fermier ou de l'acquéreur, une plus grande étendue de terre et de pré.

S'adresser pour les conditions : A M^e HERVÉ, notaire à Bourgueil; A M. LEMESLE, docteur-médecin, à Bourgueil;

Et à M. BALLIF, directeur de l'Assurance Mutuelle d'Indre-et-Loire, rue Balzac, n° 4, à Tours. (428)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 8 septembre 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de feu M. Chasle, ex-notaire à Saumur, rue de la Petite-Bilange, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession vacante, à la requête du sieur Pierre Cournay, curateur à ladite succession.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, couvertures, draps, serviettes, nappes, rideaux en indienne, mousseline et damas, effets, armoire à glace, canapé, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, bureau, guéridons, tables en noyer, tables de toilette, bibliothèque de bons ouvrages, un coffre-fort en fer avec secrets, vins en fûts et en bouteilles, vin de champagne, quantité de vieux papiers et journaux, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

UN CHEVAL ARABE

Agé de 10 ans, pouvant s'atteler.

S'adresser à M. HUAU, vétérinaire en 2^e à l'Ecole de cavalerie. (429)

A VENDRE

UN CHIEN D'ARRÊT EPAGNEUL, Agé de huit mois.

S'adresser à M. EFFRAY, maréchal, sur le quai. (430)

A VENDRE

UNE BELLE JUMENT de chasse,

Agée de 7 ans, 5/4 sang, sautant très-bien les obstacles.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

En totalité ou par parties,

UNE BELLE MAISON AVEC JARDIN Et Grand Clos,

Située à Bagneux, rue de la Pierre-Couverte, occupée précédemment par M. PINOT père.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. LUDOVIC PINOT, rue des Pauvres, à Bagneux. (388)

MAGASIN ET PORTION DE MAISON

Occupés par M. Daveau, miroitier, rue du Puits-Neuf.

S'adresser à M^{me} veuve BORET-GALLEAU, rue Royale, 56. (161)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchon frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre!

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o saveur et transparence coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDES et C^e, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (177)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,